



## Quel assureur appartement toiture endommagée dégats

-----  
Par TUT03

Bonjour

lors de la tempête hier soir, le toit d'un petit immeuble d'habitations, déjà ancien, a été endommagé causant des dégats par infiltration dans l'appartement sous toiture, les plafonds et les murs (doublages, peintures et papiers peints) sont endommagés , j'ai immédiatement informé le propriétaire et l'assureur du locataire

je pensais que les deux assureurs allaient se concerter mais les deux assureurs se renvoient la responsabilité de déclarer le sinistre, l'assureur du locataire arguant que c'est uniquement de l'immobilier, l'assureur du propriétaire arguant que dans un logement vide, c'est au locataire de faire la déclaration

aucun effet personnel du locataire n'a été endommagé

quel est l'assureur responsable de la déclaration selon le code des assurances s'il vous plait ?

-----  
Par Floch6768

bonjour

Le propriétaire doit faire une déclaration par LRAR à son assureur PNO puisque le locataire n' aucun dommage, comme vous le dites

S'il y a bien eu tempête (100km/h) et que la toiture a été endommagée la copropriété fait une déclaration à son assureur